



Arnaque sfr....de plus en plus fort.

Par **Claude**, le **21/04/2009** à **18:17**

Bonjour.

Pour faire court, j'ai résilié mon abonnement FAI Neuf en janvier 2009 par LR-AR. J'ai aussi renvoyé le matériel.

Sachant que ces gens la facturent deux mois avant la date d'échéance, j'ai eu droit à une facture de 63,01 euros d'avance. En suite, une facture de rattrapage de -55,75 euros. Donc en facture définitive, le 11 avril 2009 je reçois le montant de 7,26 euros à régler avant le **01 mai 2009**.

J'envoie le paiement par chèque avec le TIP de SFR dans leur enveloppe le 17 avril 2009. Surprise, ce matin (21 avril 2009) un courrier, daté du 16 avril 2009, d'une société de recouvrement m'annonce que je dois payer 27,27 euros pour cause de facture (7,26) impayée et de frais de recouvrement.

J'ai appelé SFR. Et on me dit que mon chèque ne sera pas pris en compte. Qu'il faut que je règle la somme du recouvrement.

Ces honteux personnages m'adressent une mise en recouvrement sans même attendre mon paiement et la date butoir du 01 mai 2009. Et ils me menacent de me trainer devant le "tribunal compétent".

Une facture de clôture de 7,26 euros[s] émise le 11 avril 2009[/s], une mise en recouvrement de 27,27 euros [s]datée du 16 avril 2009[/s] et une date butoir de paiement [s]fixée au 01 mai 2009[/s].

Je me suis donc déplacé immédiatement au Tribunal d'instance et j'ai saisi le Juge en faisant une demande en dommages et intérêts contre SFR pour préjudice moral et financier avec tentative d'abus de faiblesse et menaces.

J'aimerais savoir si d'autres personnes sont ou ont été dans ce cas et comment cela se passe-

t-il ou s'est-il passé?

Merci d'avance pour vos réponses.